

CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

SEANCE DU 18 AVRIL 2017

DELIBERATION N° 2017-2

ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

Le Conseil national de la protection de la nature, délibérant valablement,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14,

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2,

Après avoir procédé à l'élection du président,

Décide :

Article unique

Est élu président du Conseil national de la protection de la nature :

- Serge MULLER

Certifié conforme par le secrétariat
administratif du Conseil,

Le directeur de l'eau et de la biodiversité



François MITTEAULT